

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 982^e séance tenue le mardi 15 février 2005,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : La vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue, Mme Maryse Rinfret-Raynor; le doyen de la Faculté des études supérieures, M. Louis Maheu, les doyens, M. Jean-Marc Boudrias, M. Claude Lamarche, M. Michel D. Laurier; des membres nommés par l'Assemblée universitaire, Mme Louise Dagenais, M. André Ferron; des membres nommés par le Conseil de l'Université, Mme Louise Béliveau, M. Jean-Pierre Côté, Mme Sylvie Normandeau; des étudiants, M. Normand Bélisle, M. Olivier Sylvestre; un chargé de cours, M. Najib Lairini; un observateur, M. Fernand Boucher

ABSENTS : Le recteur, M. Robert Lacroix, le vice-recteur exécutif, M. Michel Trahan, le vice-recteur à la recherche, M. Alain Caillé, le vice-recteur à la planification et aux relations internationales, M. François Duchesneau, la vice-rectrice aux ressources humaines, Mme Gisèle Painchaud, le vice-recteur aux affaires publiques et au développement, M. Guy Berthiaume; les doyens, Mme Anne-Marie Boisvert, M. Jean-Marc Charron, Mme Irène Cinq-Mars, Mme Céline Goulet, M. Joseph Hubert, M. Réjean Poirier, M. Jean Rouleau, M. Raymond S. Roy, M. Jacques Turgeon; le représentant du directeur de l'École HEC-Montréal, M. Daniel Racette; le représentant du directeur de l'École Polytechnique, M. Pierre Lafleur; des membres nommés par l'Assemblée universitaire, M. Luc Giroux, Mme Manon Théorêt; des membres nommés par le Conseil de l'Université, Mme Denise Angers, M. Laurent Descarries, M. Jacques Gresset, M. Sang Nguyen, M. Fernand Roberge; des étudiants, Mme Yenny Vega-Cardenas, M. Pierre-Alain Benoît; des observateurs, M. Pierre Jalbert, M. Raymond Lalande, Mme Louise-Hélène Richard, M. Pierre Simonet.

PRÉSIDENTE : Mme Maryse Rinfret-Raynor

SECRÉTAIRE : M. Michel Lespérance

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE FORUM : M. Mathieu-Robert Sauvé

CE-982-1

ORDRE DU JOUR

CE-982-1

Un sujet sera inscrit au point affaires diverses, sur le sondage CEFES-FAÉCUM sur les impacts de l'utilisation des TIC sur l'apprentissage des étudiants universitaires. L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 981^e séance tenue le 18 janvier 2005
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
 - 5.1 Faculté de l'éducation permanente
 - Modifications au programme de Certificat général en communication appliquée
 - 5.2 Faculté de l'éducation permanente
 - Modifications au programme de Certificat de relations publiques
 - 5.3 Faculté des arts et des sciences
 - Département d'informatique et de recherche opérationnel—DIRO
 - Modifications au programme de Baccalauréat spécialisé, de Majeur et de Mineur en informatique
 - 5.4 Faculté des arts et des sciences
 - Département de linguistique et de traduction
 - Département de psychologie
 - Création d'un programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en linguistique et psychologie
6. Affaires diverses
7. Prochaine séance
8. Clôture de la séance

CE-982-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 981^e SÉANCE CE-982-2

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 981^e séance, tenue le 18 janvier 2005, tel que présenté.

CE-982-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CE-982-3

Le secrétaire général signale que la liste des affaires découlant de la 981^e séance a été transmise aux membres et versée au dossier séance.

CE-982-4 INFORMATION ET QUESTIONS CE-982-4

CE-982-4.1 Résultats des admissions CE-982-4.1

M. Fernand Boucher présente les résultats relatifs aux processus d'admission. Les résultats du trimestre d'hiver 2005 ont présenté une diminution du nombre d'inscriptions dans les programmes de premier cycle. La diminution du nombre de nouvelles inscriptions est en partie liée au fait que certains des programmes recevant un nombre important de demandes n'étaient pas ouverts pour l'admission au trimestre d'hiver. D'autres raisons sont liées aux problèmes de recrutement observés dans certains programmes, et au processus de l'implantation de la numérisation des dossiers, qui était alors en cours, et qui a occasionné des retards dans la transmission des réponses. On doit également prendre en compte les conséquences des annulations d'inscription, effectuées au 31 janvier 2005 (dossiers incomplets, soldes dans le paiement des droits de scolarité, etc.); la diminution des inscriptions résultant de cette démarche présente habituellement un certain rétablissement par la suite, un certain nombre des étudiants concernés ayant régularisé leur situation. Les résultats relatifs à la Faculté de l'éducation permanente et à la Faculté des études supérieures ont présenté des augmentations (dont une augmentation d'une proportion de 30 % aux programmes de deuxième cycle).

Les résultats relatifs au processus d'admission au trimestre d'automne 2005 présentent une augmentation générale des demandes d'admission d'une proportion de 5 % (correspondant à un nombre de 900 étudiants). Le nombre de demandes d'admission présente une augmentation d'une proportion de 9 % pour les programmes de deuxième cycle, et de 18 % pour les programmes de troisième cycle. Les résultats pour ce trimestre restent évolutifs, puisque la date limite pour présenter une demande (le 1^{er} mars) n'a pas encore été atteinte. Un bilan sera effectué vers la date du 15 mars afin de déterminer l'augmentation réelle des demandes et inscriptions. Des efforts particuliers ont été faits afin d'accélérer la prise de décision. Ainsi, à ce jour, 1 385 étudiants ont reçu une réponse (offre d'admission ou autorisation à s'inscrire); ce nombre présente une augmentation d'une proportion de 400 % (soit environ 900 étudiants) comparativement au nombre de réponses acheminées l'année dernière à la même période.

Précisant qu'un nombre important des demandes acheminées provient d'étudiants déjà inscrits à un programme de l'Université, M. Boucher mentionne que des retards dans l'étude de dossiers sont liés au fait que le bulletin n'a pas été émis dans l'attente de la remise des résultats. Il suggère que pour les prochaines années, le processus de la remise des notes soit accéléré, afin de rendre ces données disponibles plus tôt, en prévision de l'étude du dossier d'admission. M. Boucher précise qu'actuellement, le calendrier situe à la date du 20 février le délai maximal pour la remise des résultats finaux; dans ce cas, l'étude du dossier d'admission peut présenter un délai plus long, ou donner lieu à une décision qui pourra être révisée en fonction des résultats qui seront transmis. Il mentionne que l'on pourrait envisager de situer ce délai au début du mois de février. Mme Maryse Rinfret-Raynor prend note de la problématique signalée; elle suggère d'examiner, avec le registraire, les situations qui en découleraient et d'étudier les solutions qu'il serait possible d'appliquer pour chacune.

CE-982-4.2

Arrimage des programmes pré universitaires et universitaires

CE-982-4.2

Mme Maryse Rinfret-Raynor rappelle qu'à la suite de la tenue du *Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial*, il a été signalé d'examiner les volontés d'arrimage entre les programmes pré universitaires et universitaires. Au niveau de la région métropolitaine, une table de réflexion a été établie. Celle-ci réunit des représentants de l'Université de Montréal, de l'UQÀM, de l'Université McGill et de l'Université Concordia, auxquels se sont par la suite ajoutés des représentants de l'École Polytechnique et de l'École HEC Montréal, ainsi que des représentants du Regroupement des collèges de Montréal, des représentants de collèges anglophones et des représentants de collèges privés. À ce jour, quatre réunions ont eu lieu. L'objectif de ces rencontres vise la définition de modalités qui permettront d'assurer une certaine cohérence dans le cheminement des études. Dans un premier temps, on souhaite établir le diagnostic des difficultés habituellement rencontrées en regard de l'arrimage des formations, afin de déterminer, dans une seconde étape, des pistes de solution. Un consensus a été dégagé sur le fait d'étudier ces questions en regard du rôle attendu de la formation pré universitaire à la préparation à la poursuite d'études universitaires. Dans cette perspective, les universités ont identifié cinq domaines d'habiletés qu'il était important de développer en vue de la préparation aux études universitaires, soit : 1. la connaissance et la maîtrise de la langue française; 2. l'apprentissage de langues étrangères; 3. l'utilisation de l'information à travers les technologies de l'information et la communication; 4. la mobilité internationale; 5. les habiletés de travail et de méthodologie. Les participants ont ainsi convenu d'orienter leur réflexion en fonction de ces cinq aspects, afin de déterminer pour chacun le niveau qui doit être atteint aux fins de la poursuite d'études universitaires, entre autres afin d'assurer une meilleure préparation, et d'améliorer ainsi les taux de réussite et de diplomation. Cette approche se pose de manière très distincte du modèle qui avait été envisagé par la CREPUQ dans le mémoire déposé lors de la commission parlementaire. La Commission sera informée ponctuellement de l'évolution de ce dossier.

En réponse à des questions, Mme Rinfret-Raynor précise que l'approche proposée a été bien reçue par les représentants des collèges, et que les travaux portant principalement sur le niveau de la formation pré universitaire dans son ensemble, ils n'abordent pas la question de l'arrimage entre des programmes précis (programmes techniques de niveau collégial et programmes universitaires), d'autant que chacune des institutions universitaires a développé des modalités spécifiques sur cette question.

CE-982-5

RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

CE-982-5

M. Jean-Marc Boudrias présente les projets inscrits aux points 5.1 et 5.2; Mme Sylvie Normandeau présente les projets inscrits aux points 5.3 et 5.4.

CE-982-5.1

Faculté de l'éducation permanente
- Modifications au programme de Certificat général
en communication appliquée

CE-982-5.1

A-33/982^e/360, 360.1

Le programme de *Certificat général en communication appliquée* constitue un programme d'initiation à divers champs de pratique de ce domaine (communication interne, informatique, journalisme, promotion, publicité, rédaction, relations publiques); il accueille environ 425 étudiants. La modification proposée vise à en resserrer les contenus en regard de l'évolution des besoins de formation et des caractéristiques des clientèles, à permettre une meilleure accessibilité aux cours du programme (entre autres afin de répondre aux besoins des étudiants complétant leur programme à temps plein), et à assurer une meilleure complémentarité de ce programme avec les autres programmes du secteur des communications —entre autres dans le contexte de l'obtention d'un baccalauréat par cumul de trois certificats. Les objectifs de formation et de compétences sont décrits à la page 3 du document de présentation.

La structure du programme modifié maintient quatre blocs de cours (dont un bloc de 9 crédits de cours obligatoires), redéfinis de manière à introduire des cours davantage adaptés aux objectifs du programme —dont un cours de rédaction et des cours portant sur les contenus liés à l’informatique et aux technologies de l’information—, et à réduire le nombre de cours en relations publiques, afin de corriger les dédoublements avec le programme de Certificat de relations publiques, celui-ci étant souvent combiné au programme de Certificat général en communication appliquée dans le cadre de l’obtention d’un baccalauréat par cumul. Les modifications apportées spécifiquement aux blocs de cours du programme sont précisées dans la section sur les lignes directrices du document de présentation (formulaire C, page 3). Le bloc 70 D, sur l’information et les nouvelles technologies, a fait l’objet d’une importante mise à jour. Des démarches sont en cours quant à l’acceptation du Département de communication de la Faculté des arts et des sciences pour l’introduction du cours COM 2020 à un bloc du programme.

La Faculté de l’éducation permanente a accepté la suggestion de la Sous-commission du premier cycle de retirer le qualificatif «général» du titre du Certificat; le titre du programme sera modifié en conséquence.

Mme Sylvie Normandeau rappelle que des préoccupations ont été signalées à la Sous-commission du premier cycle, sur le fait que le programme de Certificat en communication appliquée soit directement accessible aux finissants des collèges et cégeps détenteurs d’un DEC, alors que les autres programmes du secteur des communications de la FEP comportent, pour l’admissibilité sur la base DEC, des exigences additionnelles de détenir une expérience professionnelle minimale de deux ans, ainsi que des conditions d’admissibilité sur la base de crédits universitaires. Mme Maryse Rinfret-Raynor mentionne que des discussions ont eu lieu avec le doyen et la vice-doyenne aux études de la FEP sur cette question. Il a été observé que la Faculté prépare un bilan sur la définition des critères d’admission effectuée à la suite de l’abolition du critère d’avoir atteint l’âge de 21 ans. Dans cette perspective, il n’a pas paru approprié de revoir les conditions d’admissibilité pour un seul programme. La Faculté a pris note de la préoccupation signalée à la Sous-commission, et en tiendra compte dans les démarches en cours. M. Jean-Marc Boudrias précise que le Conseil de la Faculté de l’éducation permanente sera saisi de ces questions lors de sa séance du mois d’avril.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l’unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de *Certificat en communication appliquée* (selon ce titre modifié), à la Faculté de l’éducation permanente, conformément au document A-33/982^o/360.

CE-982-5.2

Faculté de l’éducation permanente

CE-982-5.2

- Modification au programme de Certificat de relations publiques

A-33/982^o/361, 361.1

La modification proposée au programme de *Certificat de relations publiques* vise à en réviser la structure et les contenus afin qu’il réponde, de manière plus rigoureuse et pertinente, aux besoins et aux attentes du marché de l’emploi et à l’évolution de la discipline. La modification se pose également en regard de préoccupations d’ordre pédagogique (assurer une plus grande cohérence de la progression des étudiants dans le programme et baliser leur cheminement), et de la situation du programme par rapport à la concurrence immédiate.

La structure du programme modifié comporte dorénavant quatre blocs de cours (au lieu de trois dans la structure actuelle), soit un bloc de cours obligatoires, portant sur les fondements des relations publiques, et trois blocs de cours à option, permettant à l’étudiant de cheminer à travers des habiletés spécifiques liées aux grands secteurs de pratique et aux champs d’intervention, et à travers des thématiques associées aux relations publiques. La Faculté a pris en compte la suggestion de la Sous-commission du premier cycle d’identifier les blocs de cours à option par des intitulés représentatifs des champs ou des thèmes couverts, et a retenu les titres suivants : Fondements des

relations publiques (bloc 70 A), Habilités spécifiques des grands secteurs de pratique (bloc 70 B), Thématiques (bloc 70 C), et Ouverture disciplinaire (bloc 70 D). Le formulaire C (page 3 du document de présentation) décrit les modifications spécifiques à chacun des blocs de cours du programme, et précise les objectifs et compétences visés.

La modification des contenus de formation a tenu compte de l'évolution des pratiques en relations publiques, dont le développement des aspects liés à la recherche et à l'évaluation, et l'établissement de contextes de travail davantage rattachés à la haute direction de l'organisation.

Le rapport de la Sous-commission du premier cycle mentionne que des préoccupations ont été présentées sur l'intégration nécessaire de contenus liés à l'éthique et à la déontologie (la structure proposée pour le programme ne comportant qu'un cours d'éthique figurant dans un bloc de cours à option), et a invité la Faculté à poursuivre sa réflexion sur cette question, et à vérifier selon quelles modalités ces contenus pourraient être accentués dans ce programme.

La Commission des études convient de la recommandation de la Sous-commission du premier cycle d'approuver les modifications proposées aux conditions d'admissibilité du programme de Certificat de relations publiques (ajout de l'admissibilité sur la base d'études universitaires et ajout de l'exigence de détenir une expérience professionnelle de deux ans pour les candidats titulaires d'un DEC), mais de reporter l'application effective de ces nouvelles modalités au trimestre d'hiver 2006, étant donné que le processus d'admission au trimestre d'automne 2005 est déjà en cours.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de *Certificat de relations publiques*, à la Faculté de l'éducation permanente, conformément au document A-33/982^e/361.

CE-982-5.3

Faculté des arts et des sciences

CE-982-5.3

Département d'informatique et de recherche opérationnelle—DIRO

- Modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé, de Majeur et de Mineur en informatique

A-33/982^e/362, 362.1

La modification au programme de Baccalauréat spécialisé en informatique propose une restructuration importante. Les trois orientations actuelles du programme (*Informatique*, *Recherche opérationnelle*, et *Génie logiciel*) sont abolies, et la structure du programme est redéfinie selon une orientation générale —intégrant les contenus des orientations *Informatique* et *Génie logiciel*, et pouvant comporter un cheminement *honor*—, et une orientation COOP. Cette dernière orientation permettra l'acquisition d'une formation en lien plus direct avec le marché du travail, par la réalisation de 9 crédits de stages obligatoires. Le cheminement *honor* de l'orientation générale vise une préparation plus accentuée en recherche et à la poursuite des études aux cycles supérieurs; sa structure se distingue par un bloc obligatoire de 3 crédits portant sur la réalisation d'un projet, et par un bloc de cours à option de niveau du deuxième cycle des études supérieures, sur des méthodes formelles (de 3 à 12 crédits); les crédits de ce bloc correspondent à des cours, et non pas à des séminaires de maîtrise. Les étudiants souhaitant poursuivre le programme dans le cheminement *honor* devront avoir conservé une moyenne de 3.5 après avoir complété 45 crédits dans le programme, et maintenir cette moyenne par la suite; ce cheminement sera supervisé par un comité *honor* quant au choix des cours de niveau 6000 par les étudiants, à la coordination des projets proposés par les professeurs et au processus d'évaluation.

Le nombre de crédits des cours de premier cycle du Département est ramené de 4 à 3 crédits; la description des cours reste inchangée, mais la charge de travail des étudiants a été ajustée en conséquence. Cette modalité permettra une intégration plus efficace des cours d'informatique à d'autres programmes de la FAS, dont des programmes bidisciplinaires.

Les étudiants du Département ont été consultés sur le projet de modification, et l'ont accueilli favorablement, constatant entre autres les avantages découlant de la diversification des connaissances et des habiletés qu'il propose. La redéfinition des habiletés à acquérir a été fondée sur une consultation auprès des employeurs.

La structure du programme modifié est précisée aux pages 7 à 9 du document d'accompagnement, selon les différentes modalités définies pour le cheminement dans ce programme et selon la progression par années.

Les modifications apportées aux programmes de Majeur et de Mineur se posent en cohérence avec celles apportées au programme de Baccalauréat.

Des précisions sont apportées sur les modalités de suivi des stages de l'orientation COOP.

À la suite d'une question sur la proportion des crédits de niveau du deuxième cycle des études supérieures figurant dans le cheminement *honor*, il est mentionné que les cours de deuxième cycle du Département comportent 4 crédits. Mme Sylvie Normandeau précise par ailleurs que l'établissement de cheminements *honor* dans le cadre de programmes de premier cycle s'inscrit en regard d'objectifs liés à la définition de modalités permettant un passage accéléré de la Maîtrise au Doctorat, ou un passage direct du Baccalauréat au Doctorat.

M. Louis Maheu signale qu'il paraîtra souhaitable que le nombre de crédits des cours de niveau des études supérieures du DIRO soit également ramené de quatre à trois crédits, de manière à simplifier la gestion des programmes conjoints dans lesquels figurent des cours d'informatique. Sur la question des cheminements *honor*, M. Maheu explique que la reconnaissance de ces cheminements au niveau des études supérieures se pose en fonction de l'accessibilité à une formation enrichie, des possibilités de compléter des programmes selon des cheminements accélérés et d'une meilleure accessibilité aux bourses et aux programmes de recherches. Il conviendra de vérifier s'il y aura lieu de baliser davantage ces cheminements.

Rappelant que l'établissement d'un cheminement *honor* dans le cadre du programme de Baccalauréat spécialisé en psychologie remonte à l'année 2001, M. Olivier Sylvestre s'informe de la possibilité qu'un bilan soit présenté à la Commission des études sur l'application de ces cheminements dans les programmes concernés. Mme Normandeau constate qu'une telle démarche s'avérerait pertinente; elle convient d'amorcer cette démarche au niveau de la Faculté des arts et des sciences.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat spécialisé en informatique —comportant dorénavant une orientation générale pouvant intégrer un cheminement *honor*, et une orientation COOP, et inférant l'abolition des orientations *Informatique*, *Recherche opérationnelle* et *Génie logiciel*—, et la modification aux programmes de Majeur et de Mineur en informatique, au Département d'informatique et de recherche opérationnelle—DIRO de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/982^o/362.

CE-982-5.4 Faculté des arts et des sciences CE-982-5.4
(Département de linguistique et de traduction et Département de psychologie)
- Création d'un programme de Baccalauréat spécialisé
bidisciplinaire en linguistique et psychologie

A-33/982^e/363, 363.1

La création d'un programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en linguistique et psychologie, proposant l'acquisition d'une formation spécifique combinant ces deux disciplines, veut répondre à des besoins de formation professionnelle (entre autres en orthophonie), et à des besoins de formation en recherche dans des domaines recourant à ces deux disciplines (dont la neuropsychologie et les sciences cognitives). L'établissement du programme proposé vient ainsi actualiser les liens et collaborations déjà existantes entre les deux départements concernés, en tant que lieu d'intégration spécifique, et permet de définir un cadre de formation structuré.

Le programme proposé comporte 57 crédits de cours obligatoires, 30 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix. Le bloc de cours obligatoires a été constitué de manière à permettre l'admissibilité de ses diplômés aux programmes d'études supérieures en linguistique et en psychologie (à l'exception du programme de Doctorat de psychologie en recherche / intervention), et comporte deux cours d'intégration en linguistique et psychologie (soit un cours d'introduction interdisciplinaire de niveau 1000 et un cours de synthèse interdisciplinaire de niveau 3000, identifiés par le sigle LNP). Les blocs de cours à option visent l'acquisition de formations approfondies et de formations complémentaires dans les deux disciplines.

Des précisions sont apportées sur les parcours propres à la formation de cliniciens en orthophonie (formulaire B, section 4, page 2 du document de présentation), et sur la situation du programme proposé dans la formation de tels spécialistes.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en linguistique et psychologie, à la Faculté des arts et des sciences (Département de linguistique et de traduction et Département de psychologie), conformément au document A-33/982^e/363.

CE-982-6 AFFAIRES DIVERSES CE-982-6
- Sondage CEFES-FAÉCUM sur les impacts de l'utilisation des
TIC sur l'apprentissage des étudiants universitaires

A-33/982^e/364

M. Olivier Sylvestre présente le document mentionné, sur le questionnaire du sondage sur les impacts de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) sur l'apprentissage des étudiants universitaires, et explique la démarche de cette enquête actuellement en cours, et réalisée en collaboration par le Centre d'études et de formation en enseignement supérieur—CEFES, la Chaire de recherche du Canada sur les technologies de l'information et de la communication en éducation et la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal—FAÉCUM. Il précise que le questionnaire a été ou sera prochainement envoyé dans les unités, et que la démarche vise à rejoindre un nombre de 15 000 répondants. M. Sylvestre a souhaité porter cette démarche à l'attention des doyens et directeurs, en regard de sa réceptivité par les professeurs et les unités. Mme Maryse Rinfret-Raynor souligne l'intérêt présenté par cette enquête, et précise que les premières démarches effectuées par la directrice du CEFES auprès d'un certain nombre d'unités ont été reçues très favorablement.

Par ailleurs, Mme Rinfret-Raynor prend note d'une question de M. André Ferron, sur la situation des ententes avec Copibec quant aux autorisations relatives aux notes de cours mises en ligne. Pour information, elle mentionne que l'Université prévoit mettre sur pied un comité paritaire sur la problématique de la propriété intellectuelle des cours en ligne. M. Michel Lespérance précise que l'entente établie avec Copibec ne couvre pas les documents mis en ligne, et que ces aspects pourront être traités dans le cadre des travaux du comité paritaire.

CE-982-7

PROCHAINE SÉANCE

CE-982-7

La prochaine séance aura lieu le 15 mars 2005, à 14 heures; exceptionnellement, cette séance se tiendra à la salle P-417.

CE-982-8

CLÔTURE DE LA SÉANCE

CE-982-8

La séance est levée à 15 heures 30.

Adopté le 5 avril 2005 – Délibération CE-985-2

La présidente

Le secrétaire

Maryse Rinfret-Raynor

Michel Lespérance